



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-131810>

Département(s) de publication : **14**

Annonce n° **25-131810**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Chambre rég. agriculture de Normandie

Correspondant : AGACHE Jean-François

Adresse : 6, rue de Roquemonts - CS 45346, 14053 CAEN Cedex 4

Coordonnées :

Téléphone : 0231472247

Courriel : jean-francois.agache@normandie.chambagri.fr

Adresse internet : <http://www.normandie.chambargi.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la rénovation énergétique et la réhabilitation complète de l'antenne de Bernay

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Il s'agit d'un marché ordinaire de maîtrise d'oeuvre. Le marché prend effet à sa date de notification jusqu'à l'achèvement de l'ensemble des missions. La visite sur site est obligatoire.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les éléments de missions de base sont les suivants : AVP - Etudes d'avant-projet PRO - Etudes de projet AMT - Assistance pour la passation des marchés publics de travaux VISA - Conformité et Visa d'exécution du projet DET - Direction de l'exécution des travaux AOR - Assistance aux opérations de réception GPA - Garantie de parfait achèvement Les éléments de missions complémentaires sont les suivants : - Mission 1 : Diagnostic de l'existant - Mission 2 : OPC, Ordonnancement Pilotage Coordination

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Aucune garantie financière n'est exigée excepté pour l'avance. Les conditions sont indiquées au CCAP.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : sur les fonds propres de l'établissement.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Le règlement de consultation précise en son article 4.1. les documents attendus au titre de la candidature

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 19/12/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
CAN2025-04

Renseignements complémentaires : Les conditions de remise des offres sont précisées au règlement de consultation. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Caen.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Les Chambres d'Agriculture de région Normandie

Contact : M. AGACHE

Adresse : 6 rue des Roquemonts - CS 45346, 14053 CAEN

Coordonnées :

Courriel : jean-francois.agache@normandie.chambagri.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/11/2025